

Rapport national Ramsar à la COP13

Rapport national pour la COP13

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).

2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.

3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier 2018 au plus tard.

4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.

5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.

6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.

7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :

- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
- ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
- iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;

- v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
- vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
- vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.

10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».

11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.

12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :

i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux

ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :

- * le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
- * le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et

- * les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;

iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.

iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4e édition, 2010) ;

v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de

chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la priorité nationale pour ce domaine d'activité ainsi que les ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les objectifs nationaux applicables d'ici à 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).

Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.

Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016

Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x} Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.

Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »).

Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies.

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (nationalreports@ramsar.org).

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <http://www.ramsar.org/search-contact>

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)
> République du Congo

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative

> Direction Générale du Développement Durable

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

> Jean Ignace TENDELET, Directeur Général du Développement Durable

Adresse postale

> BP 98 Brazzaville Congo

Tél./Télé.

> +242 066269911

Courriel

> jitendelet@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre

> Gilbert MBATI - Représentant National du Projet Binational du Paysage Transfrontalier du site Lac Télé-Lac Tumba(LTLT)

Adresse postale

> 26, Rue Tsiémé Nkombo Brazzaville- Congo

Tél./Télé.

> +242066609276 / +242055383231

Courriel

> gmbati2015@gmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

> Roseline Blanche AKENZE - Chef de service des Ecosystèmes Aquatiques

Nom de l'organisation

> Direction Générale de l'Environnement

Adresse postale

>

Tél./Télé.

> +242057645555

Courriel

> agroseline@gmail.com

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

> Joseph GANONGO - Chef de bureau qualité de vie à l'Environnement

Nom de l'organisation

> Direction Générale de l'Environnement

Adresse postale

>

Tél./Télé.

> +242069955919

Courriel

> josephganongo@yahoo.fr

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

> Isaac MOUSSA - Président de l'Alliance Nationale pour la Nature(ANN)

Nom de l'organisation

> Alliance Nationale pour la Nature(ANN)

Adresse postale

> BP 5697 Brazzaville-Congo

Tél./Télé.

> +2425565443/ +242066565443

Courriel

> is.moussa@voila.fr

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1)
 - › Désignation du site du paysage transfrontalier forêts humides Lac Télé- Lac Tumba(LTLT) Bassin du Congo comme zone humide transfrontière d'importance internationale entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo
- 2)
 - › Elaboration d'une stratégie nationale sur les mangroves et un plan d'action de gestion durable des mangroves du Congo
- 3)
 - › Elaboration d'une stratégie de Gestion durable du Paysage transfrontalier Lac Télé-Lac Tumba et un plan d'action de gestion durable du Paysage transfrontalier des forêts humides LTLT
- 4)
 - › Compilation des données dans la FDR et soumission au Secrétariat de la Convention de Ramsar en vue de la désignation du site Bas-Kouilou -Yombo comme site Ramsar
- 5)
 - › Mise à jour des FDR des sites « Lac-Télé Likouala-aux-herbes » et « Grands Affluents »

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1)
 - › La scission du Département de l'Economie Forestière, Environnement et Développement Durable actuellement en deux(2) départements séparés
- 2)
 - › Manque de subvention du budget de l'Etat et extérieure
- 3)
 - › Insuffisance du personnel qualifié en matière de ressources en eaux et des zones humides;
- 4)
 - › Manque de programmes nationaux à l'endroit de la population riveraine pour la gestion rationnelle des ressources en eau et des zones humides ;
- 5)
 - › Difficultés d'insertion des écosystèmes de mangroves dans la législation nationale (Code forestier et Code de l'environnement).

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1)
 - › Prise en compte des écosystèmes de mangrove par la dans la législation nationale (forestière et environnementale) ;
- 2)
 - › Application du plan d'action de gestion durable des forêts humides du paysage Lac Télé- Lac Tumba ;
- 3)
 - › Application du Plan d'action de gestion durable des mangroves du Congo ;
- 4)
 - › Elaboration d'au moins 2 plans de gestion, particulièrement pour le site Ramsar Cayo Loufoualéba et celui des Grands Affluents
- 5)
 - › Mise en œuvre des plans de gestion d'au moins 3 sites Ramsar.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

> Que l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application serve particulièrement (1) aux projets de gestion durable et la restauration des zones humides dégradées (2) au renforcement des capacités des comités environnementaux et des populations riveraines dans des zones humides (3) pour l'élaboration des plans de gestion opérationnelle et efficace

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

> L'aide des OIP devra servir à la conservation de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles dont l'intérêt est partagé par tous (l'eau, la terre, faune et flore). Cette aide pourra également servir au renforcement des capacités des gestionnaires des zones humides.

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

> Mettre en place un mécanisme national de synergie efficace, adaptative et durable entre ces différents partenaires sur le terrain. Les uns et les autres devraient participer aux conférences des parties contractantes sœurs pour un meilleur échange d'informations. Car, jusqu'ici cette synergie ne se situe qu'au niveau des différents secrétariats des conventions.

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

> Toutes ces politiques dans des pays membres devraient être élaborées avec la pleine participation de la Convention de Ramsar et transmis au Secrétariat de la Convention de Ramsar pour connaissance et éventuelle prise en compte.

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

> Le Congo n'a pas encore une connaissance détaillée sur la gestion des tourbières, nous sollicitons une contribution de la part de la Convention de Ramsar.

Les gestionnaires des zones humides en général méritent un renforcement plus poussé de leurs capacités étant donné que ces milieux vulnérables sont convoités quelques pressions humaines et ainsi que les effets de changements climatiques.

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

> ONGs internationales (WCS, WWF), COMIFAC, ONGS locales, Direction Générale de l'Economie Forestière, Direction Générale de l'Environnement, Direction Générale des Eaux, Direction Générale du Développement Durable, Ministères en charge de l'Agriculture, Elevage et la Pêche, Hydraulique, Transports, Aménagement, Plan et des Projet mangroves, paysage Lac Télé-Lac Tumba (LTLT), Réserve Communautaire du Lac Télé, les trois conventions de Rio (sur la diversité biologique, désertification et changement climatique), la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha(CICOS).

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

1.1 Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
f) Programmes nationaux pour les forêts	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
h) Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

j) Politiques nationales pour le tourisme	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

1.1 Information supplémentaire

>

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

2.1 Information supplémentaire

> Cela passe s'examine au cours de l'analyse des études d'impact environnemental et social.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement

D=Prévu

2.2 Information supplémentaire

> Par REDD+

2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

O=Inchangé

X=Inconnu

2.3 Information supplémentaire

> Le Congo regorge encore une abondance en eau qui, avec les effets de changement climatique fait l'objet des inondations dans plusieurs bassins fluviaux et des cours d'eau.

2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

2.4 Information supplémentaire

>

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

2.5 Information supplémentaire

>

2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1

Please select only one option

E=Nombre exact (ménages/municipalités)

>

F=Inférieur à (ménages/municipalités)

>

G=Supérieur à (ménages/municipalités)

>

X=Inconnu

Y=Non Pertinent

2.6 Information supplémentaire

> Tous les centres urbains et beaucoup de localités rurales ont bénéficié du Programme d'adduction « Eau pour tous »

2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

>

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.7 Information supplémentaire

> Etant donné que le Congo n'est encore pas trop industrialisé et urbanisé ; exception faite pour les villes de Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie et Nkayi ; le taux de couverture d'eaux usées s'avère faible et inconnu.

2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

>

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.8 Information supplémentaire

> le pourcentage d'utilisateurs est moyen car, son intérêt pour parer aux épidémies est reconnu par tous en dépit des faibles ressources financières pour certains ménages.

2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.9 Information supplémentaire

>

2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Bon

B=Ne fonctionne pas

C=Opérationnel

Q=Obsolète

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.10 Information supplémentaire

>

2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact(installations)

>

F=Inférieur à (installations)

>

G=Supérieur à (installations)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.11 Information supplémentaire

>

2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.12 Information supplémentaire

>

2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.13 Information supplémentaire

>

2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.14 Information supplémentaire

> Les eaux usées ne sont pas réutilisées au Congo

2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- R=Agriculture
- S=Paysage
- T=Industriel
- U=Eau potable
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.15 Information supplémentaire

Veillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.

> Aucun secteur pour le moment ne réutilise les eaux usées au Congo

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

3.1 Information supplémentaire

› Les compagnies d'exploitation du bois sont sensibilisées sur les principes d'utilisation rationnelle des ressources en eau.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non Pertinent
b) des zones humides en général	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non Pertinent

3.2 Information supplémentaire

› Le secteur privé forestier dans le cadre de l'application des cahiers de charge, procèdent à l'installation des fosses sceptiques, des forages d'eau potables dans des localités se trouvant autour des exploitations et aussi à la réhabilitation des plans d'eau dégradés.

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

3.3 Information supplémentaire

›

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu
 Z=Non applicable

3.4 Information supplémentaire

› L'apiculture paysanne est une mesure de conservation visant à éliminer les pratiques traditionnelles d'extraction de miel d'abeilles par les populations locales et autochtones qui utilisent le feu pour tuer les abeilles et abattent les arbres en perturbant l'écologie des milieux des zones humides

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

4.1 Information supplémentaire

› Dans des départements de la Likouala, la Sangha, Kouilou et partiellement dans le département de la

Cuvette

4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

4.2 Information supplémentaire

> Cela est repris dans le Programme National de Développement (PND) qui prend effet dès 2018.

4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?

Please select only one option

E=Nombre exact (espèces)

>

F=Inférieur à (espèces)

>

G=Supérieur à (espèces)

>

- C=Partiellement
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

4.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information

> Particulièrement les espèces exotiques envahissantes telles que : (1)Eichhornia crassipes,(2)Salvinia molesta, (3) Pistia stratiotes qui se réduisent par l'option lutte-biologique à l'aide d'insectes. Parmi elles, il y a des espèces indigènes telles que les graminées aquatiques et arbustes ripicoles qui se réduisent par moyen mécanique en 2004 et 2008

Sources : Mission d'évaluation du Programme Lutte biologique contre les espèces envahissantes.

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

4.4 Information supplémentaire

> Publication en 2004 d'un article scientifique y relatif.

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

5.1 Information supplémentaire

> Dans le plan d'action issu de la stratégie nationale sur la gestion intégrée des mangroves et autres zones humides associées.

Egalement dans le plan d'action issu de la stratégie de gestion durable des forêts humides du paysage transfrontalier (LTLT) et aussi dans le plan de convergence de la COMIFAC

5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.2 Information supplémentaire

> Le service d'information sur les sites Ramsar est utilisé à toutes fins utiles pour la rédaction des rapports nationaux, pour des besoins de communication pendant les ateliers /séminaires ou consultations nationales...

5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

> 3

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

- X=Inconnu

- Y=Non pertinent

5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu

- Y=Non pertinent

5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels) ? {2.4.3} DRC 2.4.i

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu

- Y=Non pertinent

5.3 - 5.5 Information supplémentaire

>

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.6 Information supplémentaire

> L'évaluation des effets de lutte biologique à base d'insectes phytophages dans tous les

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

>

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

5.7 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

> Il existe au Congo, un comité RAMSAR national intersectoriel pour l'ensemble des zones humides.

5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

>

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

> 10

C=partiellement

X= Inconnu

Y= Non pertinent

5.8 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

> 1) Konkouati-Douli 13/12/07 Kouilou 504.950 ha 03° 55'S 011° 27'E

2) Grands- affluents 13/12/07 Plateaux, Cuvette ,Sangha, Likouala 5.908.074 ha 00°15'S 016°42'

3) Les Rapides du Congo-Djoué 03/04/09 Brazzaville 2.500 ha 04°19'S015°11'E

4) Lac-Télé/likouala aux herbes 18/06/98 Likouala 438.960 ha 01°05'N 017°15'E

5) Sangha-Nouabalé-Ndoki 03/04/09 Sangha, Likouala 1.525.000 ha 01°41'N 016° 26'E

6) Odzala-Kokoua 18/09/12 Sangha, Cuvette-Ouest 1.300.000 ha 00°56'00''N

014°52'00''E

7) Ntokou-Pikounda 18/09/12 Sangha Cuvette 427.000 ha 00°10'15''N 016° 16'50''E

8) Vallée du Niari 18/09/12 Niari 1.581.000 ha 03° 47'S012° 30'E

9) Site de Libenga 13/12/07 Likouala 59.409 ha 02°51'N 018° 00'E

10) Cayo-Loufoualeba 13/12/07 Kouilou 15.366 ha 04° 53'S 011° 57'E

5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Quelques sites

5.9 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information

>

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

Please select only one option

A=Oui

- B=Non
- C=Quelques sites
- D=Prévu

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)

> Le projet binational du paysage Lac Télé/Tumba a mené des études diagnostic socio économiques et biologiques qui sont pris en compte de la stratégie de gestion durable du Paysage et dans son plan d'action stratégique validés par l'autorité administrative. IL s'agit des sites Ramsar Lac Télé/Tumba, aussi des sites Ramsar Konkouati et Bas Kouilou-Yombo dans sa stratégie nationale sur la gestion intégrée des mangroves et autres zones humides associées. Ces projets travaillent en partenariat avec WCS, FAO, PNUD, l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires protégées, les ONGs locales et les comités environnementaux locaux

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques cas
- O=Pas de changement négatif

7.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués

> Le cas du Site Ramsar Cayo-Loufoualéba avait été signalé au secrétariat de la Convention Ramsar. D'autres sites ne font encore pas l'objet de changements majeurs

7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d'une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

7.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

> Une mission consultative Ramsar s'était rendue au Congo en juin 2010 pour visiter le site Cayo-Loufoualeba.

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- D=Prévu

8.1 Information supplémentaire

> L'inventaire national des zones humides a été réalisé en 2012

8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- C1=Partiellement

- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

8.2 Information supplémentaire

> C'est en 2012 que ceci a été fait

8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC

1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

8.3 Information supplémentaire

>

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

8.4 Information supplémentaire

> Si nécessaire, d'autres administrations ont en besoin (recherche scientifique, ministère de la pêche, ministère de l'hydraulique, la CICOS, les consultants nationaux et internationaux, le point focal convention de la CDB ...)

8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}

Veillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).

* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> N=État détérioré <input checked="" type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> P=État amélioré
b) zones humides en général	<input type="checkbox"/> N=État détérioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input checked="" type="checkbox"/> P=État amélioré

8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b)

> b) : le plan de lutte contre les espèces d'herbes envahissantes a été évalué comme satisfaisant.

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6

Please select only one option

- E=Nombre exact (km2)

>

- F=Inférieur à (km2)

>

- G=Supérieur à (km2)

>

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

8.6 Information supplémentaire

Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.

> Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i

Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

9.1 Information supplémentaire

>

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- D=Prévu

9.2 Information supplémentaire

> Dans le cadre de la révision de la réglementation forestière et environnementale, des amendements ont été apportés pour une gestion communautaire participative des populations locales et riveraines environnantes des ressources naturelles.

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

9.3 Information supplémentaire

>

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

9.4 Information supplémentaire

>

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.5 Information supplémentaire

> A travers la stratégie REDD+, notre pays a élaboré une stratégie ambitieuse pour faire face à de nombreux défis pour s'attaquer aux causes de la déforestation et de la dégradation forestière

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.6 Information supplémentaire

> Cela est prévu dans le cadre du plan national d'affectation des terres

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :

{1.6.1} DRC 1.6.i

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) les changements climatiques	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) l'évaluation des services écosystémiques	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> D=Prévu

9.7 Information supplémentaire

>

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.8 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées

>

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

10.1 Information supplémentaire

>

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides

> (1)Le projet binational du paysage Lac Télé-Lac Tumba,(2) une étude visant les pratiques des pêches continentales menée dans le cadre de l'insertion des jeunes dans le département du Pool, (3) une étude portant sur le diagnostic participatif avec les communautés villageoises dans le cadre du projet mangroves et autres zones humides associées.

10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices

> La mise en œuvre des plans simples de gestion communautaire dans le cadre de l'exécution du projet mangrove était parmi des résultats obtenus de ce projet.

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.4 Information supplémentaire

> (1)A travers les études de mise à jour des sites Ramsar,(2) les études diagnostics socio-économiques des projets Lac Télé-Lac Tumba du bassin du Congo

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms

> Pratiquement, nos populations riveraines ont connaissance des services écosystémiques de leur environnement aquatique

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.2 Information supplémentaire

> Les plans d'action visant pour lutter contre les plantes envahissantes, pour l'assainissement des bassins fluviaux ont été menés

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms

>

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} KRA 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms

>

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.1 Information supplémentaire

> Site des Grands Affluents ;

Site de la Libénga ;

Site du Lac Télé/Likouala-aux-herbes ;

Site de Cayo-Loufoualéba ;

Site Bas-Kouilou-Yombo en instance de désignation officielle par le SG Ramsar.

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées
> Le plan de lutte- biologique à base d'insectes contre les plantes envahissantes dans le bassin de l'Oubangui a été menée sur une étendue environ 100 km² selon l'évaluation de 2004 par IITA

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

13.1. Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

> Les comités environnementaux² /comités de gestion communautaires ont été installés dans certains sites prioritaires (Grands Affluents, lac-télé, libenga, Bas-kouilou-Yombo)

13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

13.2 Information supplémentaire

> Des financements adéquats manquent pour la mise en œuvre de ce projet

13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Dans certains cas

13.3 Information supplémentaire

> Actuellement, cela est de rigueur dans notre pays.

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

{3.2.}

15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative

>

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c. à d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)

> Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.

Please select only one per square.

a) au niveau national	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) au niveau infranational	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) au niveau du bassin versant	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu
d) au niveau local/du site	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP

> Cela se passe généralement pendant par exemple la commémoration de la journée mondiale des zones humides chaque 2 février de chaque année, pendant des sessions de la Commission internationale du bassin Congo- Oubangui-Sangha (CICOS), lors de la session de validation des FDR, Pendant la mise à jour des sites Ramsar, lors d'une visite dans un site Ramsar ou zone humide quelconque.

16.2a Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option
 E=Nombre exact (centres)

>

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2b Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

>

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2 Information supplémentaire

Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux

> Certains sites ont double statut (aire protégée et Site Ramsar) Par exemple Conkouati-Douli, Odzala-Kokoua, Ntokou-Pikounda, Reserve Communautaire du Lac Télé, Nouabalé-Ndoki d'autres aussi sont des sites touristique ; le cas du Site Ramsar «les Rapides du Congo-Djoué ». Ces sites disposent de centres qui font partie de réseaux nationaux et internationaux.

16.3 La Partie contractante {4.1.3} DRC 4.1.iii

Please select only one per square.

a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs

> Les plans d'action de lutte contre les espèces d'herbes envahissantes s'exécutent en association avec les acteurs locaux qui participent au choix des sites de lâchers des insectes phytophages

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Le comité national intersectoriel Ramsar est composé des ministères en charge de : (1) l'Economie Forestière, (2) de l'Environnement, (3) tourisme (4) Développement Durable, (5) de la Santé et de la population, (6) des Affaires étrangères, (7) de l'hydraulique, (8) de l'Agriculture, Elevage et la Pêche, (9) du Plan, (10) des Finances, (11) de la Recherche scientifique et (12) des Transports, (13) Aménagement du Territoire, (14) de l'Energie.

Le nombre de sessions varie de 1-3 selon des activités prévues à savoir : (JMZH, validation des FDR, mise à jour des sites Ramsar ...). Depuis la Cop 12 nous avons tenu 7 réunions. Le comité a pour mission d'examiner, analyser et adopter les documents soumis à la validation.

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ?

{4.1.6} KRA 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Le comité national CICOS se compose des ministères qui ont un lien avec l'eau et les zones humides (ministères de : santé, agriculture et pêche, forêts, hydraulique, transport, recherche scientifique, aménagement du territoire)

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et a), b) ou c) en bas? {4.1.7} DRC 4.1.vi

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) d'autres ministères, départements et services	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Dans des sites à double statut, les conservateurs des sites jouent le rôle d'interlocuteur de l'Autorité Ramsar.

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

16.7 Information supplémentaire

>

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.8 Information supplémentaire

Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer
> Depuis la Cop 12, LES ONG actifs dans le Département du Kouilou telles que Renatura, Nature et Développement, Initiative nationale pour la Conservation et la Restauration des zones humides dans le site des Grands Affluents du Congo, font souvent des campagnes de sensibilisation sur l'importance des mangroves, autres zones humides et leurs ressources.

Objectif 17

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

17.1a Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.1b Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt

> b) le pays a fait un récapitulatif des contributions impayées depuis 2015 et a fait inscrire au budget état 2018 pour paiement afin de s'acquitter de la dette.

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

17.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

> Le Congo avait bénéficié des appuis financiers du FEM pour la gestion intégrée d'une par des mangroves et autres zones humides côtières et marines associées et, d'autre part du paysage transfrontalier des forêts humides du bassin du Congo d'un montant global de 3 milliards F.CFA.

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12

>

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent
- Z=Non applicable

17.4 Information supplémentaire

>

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12

> Le FEM a financé pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des mangroves et autres zones humides associées, également pour la gestion intégrée de forêts humides du Paysage Lac Télé-Lac Tumba.

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

>

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.1 Information supplémentaire

> Il s'agit des correspondants nationaux des Conventions du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention d'Abidjan.

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.2 Information supplémentaire

> Toutefois, une première tentative avait commencé avec la PNUD sur un plaidoyer pour la préservation des zones humides dans le département du Kouilou.

18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.

Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

18.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu
> UICN avait financé à hauteur de 1,500.000 FCFA pour l'aménagement d'un bassin versant dans le département de la Likouala. Il en est de même pour le WWF qui a soutenu le Congo pour l'inscription douze (12) Sites Ramsar. Le Congo a aussi reçu une aide du FEM via la FAO pour l'inscription d'un site Ramsar et via le PNUD pour la mise à jour de deux sites Ramsar.

18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés
> Avec le Cameroun pour échange de connaissance sur la gestion des mangroves en Afrique centrale ;
Avec la RDC, pour la gestion durable du Paysage transfrontalier Lac Télé-Lac Tumba.

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.5 Information supplémentaire

> A travers les rapports nationaux, des ateliers de restitution...

18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.6 Information supplémentaire

>

18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.7 Information supplémentaire

>

18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

- C=Partiellement
- D=Prévu
- Y=Non pertinent

18.8 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place

> Il s'agit du Paysage transfrontalier Lac Télé-Lac Tumba entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo, ayant en partage la rivière Oubangui et le fleuve Congo

18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.9 Information supplémentaire

> Un correspondant national pour les espèces migratrices est opérationnel dans mon pays

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.1 Information supplémentaire

>

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.2 Information supplémentaire

Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel

>

19.3a Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)

>

- F=Inférieur à (possibilités)

>

- G=Supérieur à (possibilités)

>

- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

19.3b Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la

COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (possibilités)

>

F=Inférieur à (possibilités)

>

G=Supérieur à (possibilités)

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

19.3 Information supplémentaire

indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation

>

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Z=Non applicable

19.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi

>

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectifs 2 d'Aichi.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux

>

Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues

>

Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux

>

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues

>

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux

>

Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues

>

Objectif 3: Secteurs public et privé - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux

>

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues

>

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux

>

Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues

>

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC

1.1 Contribue aux Objectifs d' Aichi 12, 14, 18 et 19.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Objectifs nationaux

> car ces inventaires, terminés ne sont pas mis à jour mais utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Activités prévues

> Recensement des zones envahies par les plantes envahissantes ;
Introduction des colonies d'agents de contrôle biologique (insectes phytophages) ; Lâchers des insectes dans des Sites d'infestation

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

Objectif 12: Restauration - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux

>

Objectif 12: Restauration - Activités prévues

>

Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux

>

Objectif 15: Initiatives régionales - Activités prévues

>

Objectif 15: Initiatives régionales - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux

>

Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues

>

Objectif 17: Ressources notamment financières - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux

>

Objectif 18: Coopération internationale - Activités prévues

>

Objectif 18: Coopération internationale - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux

>

Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues

>

Objectif 19: Renforcement des capacités - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.

2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.

3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.

4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le Service d'Information des Sites Ramsar) de chaque site, à raison d'un site par ligne.

5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.

6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Congo

Cayo-Loufoualeba (1740)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Conkouati-Douli (1741)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Grands affluents (1742)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

La Réserve Communautaire du Lac Télé/Likouala-aux-Herbes (950)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation

et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Ce site a fait l'objet d'une évaluation qualitative des avantages/ services écosystémiques en 2001.

Leketi-Mbama (2222)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Les Rapides du Congo-Djoué (1857)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Libenga (1743)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Loubetsi-Nyanga (2221)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Sangha-Nouabalé-Ndoki (1858)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

> Le plan de gestion de ce Site ne couvre que la partie de l'aire protégée

Site Ramsar Ntokou-Pikounda (2079)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui

- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Site Ramsar Odzala Kokoua (2080)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Site Ramsar Vallée du Niari (2081)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Tchicapika-Owando (2223)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>